



Doc. 14136
11 octobre 2016

Coopération avec la Cour pénale internationale: pour un engagement étendu et concret

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, paragraphe 11, deuxième phrase, remplacer les mots «renvoyées au Conseil de sécurité» par les mots suivants:

«renvoyées à la CPI par le Conseil de sécurité des Nations Unies».

Déposé par:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
ÅBERG Boriána, Suède, PPE/DC
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, CE
DURRIEU Josette, France, SOC
FABRITIUS Bernd, Allemagne, PPE/DC
FISCHER Axel E., Allemagne, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GJORCHEV Vladimir, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", PPE/DC
L OVOCHKINA Yuliya, Ukraine, SOC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
SCHRIJVER Nico, Pays-Bas, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
VEN Mart, van de, Pays-Bas, ADLE

1. 2016 - Quatrième partie de session

